



# Recueil d'avis

**Séance plénière du  
8 décembre 2011**

# Séance Plénière du 8 décembre 2011

---

- **Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2012**

*Avis de la 1<sup>ère</sup> Commission "Economie Emploi Innovation"*

*Avis de la 2<sup>ème</sup> Commission "Education Formation Recherche Insertion"*

*Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission "Mobilités Infrastructures et Optimodalité"*

*Avis de la 4<sup>ème</sup> Commission "Cohésion sociale et Développement local"*

*Avis de la 5<sup>ème</sup> Commission "Espaces à enjeux"*

*Avis de la 6<sup>ème</sup> Commission "Finances Budget et Evaluation"*

adoptés à l'unanimité

- **Autres dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance plénière du Conseil Régional des 15 et 16 décembre 2011 relevant d'une saisine du CESE**

- Présentation du Cadre Général d'Intervention de la Politique d'Appui au Développement des Territoires ;
- Demande d'avis par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle sur le projet de création d'un Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain ;
- Mise en œuvre des politiques régionales :
  - Stratégie Touristique pour le massif des Vosges ;
  - Révision à mi-parcours de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013 ;
  - Approbation du protocole de Partenariat au sein de l'EPA Alzette-Belval et désignation des membres de l'Assemblée.

*Avis des Commissions 1, 4 et 5*

adoptés à l'unanimité

Le Président,



Roger CAYZELLE

# Avis de la 6<sup>ème</sup> Commission

## *FINANCES BUDGET ET EVALUATION*

### Séance plénière du 8 décembre 2011

**OBJET :**            **Rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2012**

**RAPPORTEUR :** Thérèse JADOUL

La Commission Finances, Budget et Evaluation s'est réunie le mardi 6 décembre 2011 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents budgétaires qui seront présentés en séance plénière du Conseil Régional les 15 et 16 décembre 2011.

Etaient présents:

- Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président délégué aux Finances, à l'Evaluations, aux Fonds Européens et à la Commande Publique ;
- Madame Stéphanie TEN EYCK, Adjointe au Directeur Général ;
- Madame Séverine MARCHAL, Directeur du Pôle du Budget ;
- Madame Aurélie ARJONA du Pôle Audit, Contrôle Qualité.

La Commission A PRIS CONNAISSANCE des documents soumis à son examen.

La Commission souhaite tout d'abord remercier M. Jean-Pierre LIOUVILLE de sa présence et de ses explications quant aux choix politiques retenus dans ce rapport introductif.

- **Le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire :**

La Commission prend acte de la volonté délibérée du Conseil Régional de Lorraine de faire de ce rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2012, un acte politique fort, à portée nationale, justifié tant par la période électorale importante qui s'ouvre que par les enjeux que doivent affronter dès à présent les collectivités territoriales et principalement les Régions :

- **La perte de marges de manœuvre :**

La Commission prend note de l'ensemble des déclarations présentées dans le DOB 2012 et retrouve l'ensemble des éléments qu'elle avait indiqué dans son **rapport d'étape sur la réforme de la taxe professionnelle**, notamment **l'effet de ciseaux** entre les recettes stables et l'accroissement mécanique des dépenses.

Cet effet de ciseaux est lié, d'une part, à la **stagnation affichée sur 3 ans** des ressources liées à cette réforme et qui se confirme avec les notifications adressées à la Région (171, 300 M€ en novembre 2011 pour un montant estimé en mai 2010 dans le rapport Durieux de 171, 205 M€). Il est lié, d'autre part, à la quasi-absence de variations fiscales pour la Région dans la mesure où les deux seuls « leviers fiscaux » de la Région sont la TIPP et la taxe sur les certificats d'immatriculation qui sont deux taxes très soumises à la conjoncture, la TIPP présentant une évolution défavorable en raison des modes de consommation.

La Commission prend également acte de la **remise en cause du système de péréquation horizontale** initialement prévu entre l'ARF et le Gouvernement, basé sur un apport de 13M€ de l'Etat et de 16 M€ des Régions. L'Etat a décidé de ne plus participer, ce qui remet en question un apport de recettes complémentaires de 4,2 M€ pour la Région Lorraine.

Enfin, la Commission, après avoir longuement entendu les représentants de la Région sur la question du financement des investissements, prend acte des difficultés qu'il y a désormais pour la Région Lorraine, mais aussi pour l'ensemble des collectivités, à trouver les emprunts souhaités ou du moins au plus faible coût du fait de l'incidence des nouveaux ratios de liquidité auxquels sont soumis les établissements bancaires.

- **Une évolution vers une collectivité de gestion ?**

Le deuxième volet de l'effet de ciseaux tient à l'évolution « naturelle » des charges de la collectivité régionale : Glissement Vieillesse Technicité, hausse des annuités d'emprunt, coût du TER. Tout cela conduit à une diminution importante de la capacité d'épargne de la Région et donc à une diminution de sa capacité à autofinancer des investissements.

Dès lors, le risque est important de voir la Région se transformer en collectivité de gestion.

- **La nécessité d'une réforme :**

La Commission soutient la position exprimée par la Région de la nécessité d'une réforme devant permettre aux Régions dans leur ensemble de disposer d'une liberté fiscale afin qu'elles aient la capacité de choisir et de financer leurs politiques d'investissement. Elle approuve également la volonté exprimée, notamment au congrès de l'ARF, de voir les Régions dotées d'un pouvoir normatif, à l'instar de ce qui se pratique dans les Régions d'Outre-mer.

Au regard du surcoût pour l'Etat de la réforme de la taxe professionnelle (cf. rapport de M. Gilles CARREZ au débat sur le projet de loi de finances rectificative de novembre 2011) et des conséquences qu'elle impose aux collectivités, **la Commission estime qu'une révision de cette réforme est indispensable.**

Elle soutient enfin la volonté exprimée par les représentants de la Région de voir la gestion des fonds européens intégralement confiée aux Régions, dans la mesure où celles-ci assurent un meilleur taux d'exécution et donc un dégagement d'office moindre.

- ***La gestion de la dette :***

La Commission prend acte tant des difficultés rencontrées par le Conseil Régional de Lorraine pour mobiliser des emprunts que des explications données quant au recours à des emprunts obligataires, auprès des particuliers ou de professionnels, et notamment le problème du coût.

- ***La nécessité d'une plus grande mutualisation :***

Face à ce constat de pénurie ou de stagnation des recettes, la Commission invite fermement le Conseil Régional de Lorraine à avancer avec ses partenaires (Etat, Départements, intercommunalités, communes) sur la mutualisation des financements.

Il s'agit pour la Commission d'un facteur essentiel de rationalisation des dépenses et elle regrette que ce volet ne soit qu'évoqué dans le rapport introductif qui lui a été présenté.

- ***Faire des choix politiques :***

Si la Commission partage globalement l'analyse des difficultés auxquelles la Région doit faire face, **elle regrette cependant l'absence de choix précis** inscrits dans le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire, **à l'exception des 12 filières économiques qui semblent constituer l'un des éléments clés de la future politique régionale.**

La Commission a en effet listé plus de 100 orientations, ventilées entre les quatre axes de la politique régionale. Cela semble en contradiction avec la nécessité de consacrer, dans un contexte de resserrement budgétaire, les ressources sur des objectifs prioritaires.

A ce titre, **elle renvoie le Conseil Régional de Lorraine à la lecture du rapport SITECO présenté par le Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine le 18 novembre 2011** et notamment la partie III dénommée « Changer d'échelle » qui met l'accent sur ce que devraient être les priorités régionales.

## Avis de synthèse des Commissions

### Avis de la 1<sup>ère</sup> Commission : Economie, Emploi et Innovation

La commission Economie Emploi Innovation prend acte du déploiement progressif de la politique régionale de ré-industrialisation.

**Elle est sensible à l'effort de hiérarchisation des priorités à travers les 12 filières retenues et est globalement en accord avec les choix opérés.**

Cependant, elle déplore que les orientations de politique économique se soient opérées **sans concertation avec les partenaires**. A titre d'exemple, les conseillers regrettent que le CPRDFP ait été abordé sans définition préalable des filières ou secteurs à privilégier. Ils regrettent aussi de ne pas avoir été consultés sur le dossier SKYLANDER.

Par ailleurs, **les conseillers s'interrogent sur la capacité de certaines « filières » (Economie Sociale et Solidaire, Artisanat) à s'organiser pour répondre à des appels à projets dans le contexte actuel.**

Ils manifestent aussi leur inquiétude quant au **flou qui préside encore à la gouvernance du Centre de Ressources**. Ils s'interrogent sur sa capacité à répondre en 2012 aux attentes des territoires.

De plus, la Commission estime que l'équilibrage des sources d'**énergie** en Lorraine, la problématique des déchets nucléaires, celle de la poursuite du projet de biocarburants SYNDIESE du CEA à Bure, devraient faire l'objet d'une **réflexion approfondie**.

Enfin, **les conseillers soulignent l'absence de vision globale dans l'articulation nécessaire entre les priorités affichées et l'offre de formation lorraine**, qui se doit d'anticiper les nouveaux besoins issus des mutations en cours.

## Avis de la 2<sup>ème</sup> Commission : Education, Formation, Recherche et Insertion

Ce DOB apparaît très timide face aux enjeux auxquels la Région doit faire face. Il n'affiche pas la priorité à donner à la formation et à la qualification des Lorrains. A contrario, ce document annonce clairement des réductions d'interventions sans en préciser ni les contours ni les montants ni les critères de choix. Pire il ne pose pas comme principe le maintien des engagements et des interventions sur les compétences pourtant obligatoires qui nous concernent, à savoir la formation. Le CESE redit qu'il s'agit pourtant d'un levier essentiel face à la crise et à la situation actuelle de la Lorraine.

Le document faisant abondamment référence au CPRDFP signé en juillet 2011, le CESE se doit de rappeler ici les observations et réserves qu'il a formulées sur ce contrat et s'inquiète de ne pas avoir à ce jour plus d'éléments de lisibilité sur les actions qui sont ou seront menées à court et moyen termes.

Le renforcement de la concertation avec l'ensemble des partenaires est maintenant acté par tous comme le maillon nécessaire à la construction d'une véritable politique régionale de formation. Plus qu'un objectif, c'est une obligation : or la gestion des dossiers stratégiques actuels, notamment celui de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, fait fi de toute concertation.

Une attention particulière devra être portée au volet formation pour la réussite de la politique filière envisagée.

Sur l'enseignement supérieur et la recherche, la Commission se félicite de la large prise en compte dans le DOB de la création de l'UDL, atout essentiel et structurant du développement de la Lorraine. Elle soulève cependant les limites qu'il y aurait à ne piloter l'ensemble que sur les seuls critères de compétitivité économique.

## **Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission : Mobilités, Infrastructures et Optimodalité**

### **En matière de mobilité et d'intermodalité avec le TER Métrolor,**

La Commission prend acte de la mise en œuvre d'une politique dite de « développement ciblé » engagée depuis 2011, visant à optimiser l'offre de dessertes.

Elle souscrit à l'ensemble des orientations générales 2012 de la politique TER Métrolor de la région Lorraine, et notamment à la démarche de recentrage de son action sur le transport collectif d'intérêt régional.

Pour autant, la Commission fait part de ses inquiétudes pour l'avenir du « modèle économique » du TER compte tenu des prévisions d'accroissement des dépenses.

### **En matière de développement d'infrastructures de transport structurantes,**

La Commission soutient les orientations mises en exergue au DOB, mais regrette que la filière logistique ne figure pas dans les 12 filières stratégiques repérées comme clés de l'économie lorraine du XXI<sup>ème</sup> siècle.

À l'heure où se dessinent les orientations stratégiques pour relever les défis environnementaux et climatiques de demain (SRCAE, SRCE), la structuration de cette filière apparaît comme un enjeu indissociable de l'avenir du territoire régional.

La Commission réitère son appel à poursuivre la mobilisation et la formalisation des engagements à l'occasion des négociations sur le SNIT et le prochain CPER 2014-2020. Compte tenu de la crise de la dette publique, des hiérarchisations et arbitrages sur les grands projets ne vont qu'accroître la concurrence entre les régions.

## **Avis de la 4<sup>ème</sup> Commission : Cohésion sociale, Développement local**

La Commission a bien noté le caractère volontairement politique du « rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2012 » dans un contexte national et international marqué à la fois par une grave crise économique et une rigueur budgétaire imposée par le Gouvernement qui va peser sur l'ensemble des collectivités.

La Commission est consciente des nombreuses contraintes qui pèsent sur le Conseil Régional de Lorraine et qui se traduisent à la fois par un gel de certaines dotations de l'Etat et par une perte d'autonomie financière qui limitent d'autant la capacité du Conseil Régional à intervenir.

- S'agissant de la politique d'appui aux territoires, la Commission se félicite de constater que le Conseil Régional tient les engagements pris en 2010 afin de permettre à la fois une meilleure prise en compte de la diversité des territoires lorrains, et une meilleure articulation entre la prospective au niveau régional et une politique de plus grande proximité au niveau des territoires ;
- S'agissant de la politique de santé, la Commission se félicite du soutien du Conseil Régional à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires principalement sur les territoires « à risque », et de la poursuite de la politique de prévention à destination des lycéens, et de la volonté affichée par la Région de vouloir travailler de manière concertée avec le Rectorat et l'Agence Régionale de Santé ;
- S'agissant de la politique Jeunesse, la commission souligne le travail engagé depuis 2010 par le Pôle Jeunesse afin de mettre en place une politique structurée en faveur des jeunes et qui s'est concrétisée en 2011 par le Fonds Régional Expérimentation Jeunesse et LOR'Jeunes.

Toutefois, les membres de la commission relèvent que sur cette question de la Jeunesse de nombreux domaines restent encore à explorer et encourage le Conseil Régional à poursuivre dans cette voie en indiquant que le CESE de Lorraine peut constituer dans ce cadre un espace de dialogue ;

- S'agissant de la culture, du sport et de la vie associative, la commission note avec satisfaction la volonté du Conseil Régional de Lorraine à la fois de simplifier les dispositifs existants, de conforter les dispositifs structurants (notamment Lorraine Emploi et IRELIS) et de renforcer les partenariats dans ces 3 secteurs, dans un contexte budgétaire contraint.

La Commission se félicite par ailleurs de voir le secteur de la vie associative pleinement associé à la structuration de la filière de l'économie sociale et solidaire souhaitée par le Conseil Régional de Lorraine.

Enfin, concernant le projet de création d'un pôle lyrique réunissant l'Orchestre national de Lorraine à Metz et l'Opéra National de Lorraine à Nancy, la Commission note avec satisfaction la réalisation de 1ères coopérations culturelles, dans l'attente du choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## Avis de la 5<sup>ème</sup> Commission : Espaces à Enjeux

La Commission :

- regrette l'absence d'élus régionaux à la Commission devant présenter les grandes orientations prises lors du DOB ;
- approuve l'action du Conseil régional concernant le financement d'organismes relais en matière de développement durable et le rôle de coordination avec les Conseils généraux en matière d'aménagement numérique.

### **L'avance remboursable accordée à GECI en Commission Permanente le 25 novembre 2011 :**

La Commission tient à s'exprimer sur le dossier GECI :

- en faisant part de ses regrets quant à l'absence de saisine du CESE sur ce dossier, d'importance pour la Lorraine ;
- **en rappelant les éléments qu'elle avait présentés dans son avis du 18 juin 2010** portant sur l'entrée au capital de GECI par la Région et pour lesquels elle n'a toujours pas eu d'éléments de réponse :

**« Aussi, la Commission ne souhaite pas aujourd'hui se prononcer sur ce projet, sans disposer d'un éclairage complémentaire, qui pourrait être apporté par la communication des éléments suivants, sans que cela soit limitatif :**

- **un audit économique indépendant du projet, comprenant un plan de financement et évaluant notamment ses répercussions en termes de sous-traitance,**
- **un audit de risque industriel...,**
- **une validation juridique indépendante du montage financier garantissant les intérêts du Conseil régional de Lorraine,**
- **la pyramide des liens de participations entre les entités GECI International, GECI AVIATION, GECI AVIATION INDUSTRIES, SKY AIRCRAFT, ainsi que leurs comptes respectifs. »**

La Présidente,

**Marie-Madeleine MAUCOURT**

# Avis de la 1<sup>ère</sup> Commission

## *ECONOMIE EMPLOI INNOVATION*

### Séance plénière du 8 décembre 2011

**OBJET :**           **Orientation Budgétaire 2012**  
**Massif vosgien**

**RAPPORTEUR :** Yves CROUVEZIER

La Commission Economie Emploi Innovation s'est réunie le 5 décembre 2011 et a entendu :

- Monsieur Jean-Yves LE DEAUT, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge du Développement et de la Mobilisation Economique (Innovation, Recherche, Enseignement Supérieur)
- Madame Lovely CHRETIEN, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de l'Economie des Entreprises (PME, PMI, artisans, économie sociale),
- Monsieur Jean-Pierre MOINEAUX, Délégué régional à l'Innovation.

Ils les remercient de leur présentation du rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire du Conseil Régional de Lorraine, en présence de Messieurs Pierre LAMOTTE, Directeur du Pôle Entreprises et Pascal DEPRESZ, Chargé de mission Innovation.

### **Orientation Budgétaire 2012**

Lors du précédent DOB, la Région Lorraine avait exposé son nouveau concept d'intervention. **Les membres de la Commission prennent acte du déploiement progressif de cette politique économique de ré-industrialisation.**

Celle-ci s'appuie sur **des filières stratégiques**, au sein desquelles les **PME-PMI**, organisées autour de **Pôles de compétitivité ou de clusters**, doivent répondre à des logiques de **croissance et d'innovation**.

Ces filières, au nombre de 12, ont été identifiées et sont désignées dans le document :

- automobile,
- chimie,
- aéronautique,
- agriculture et industries agro-alimentaires,
- tourisme- attractivité,
- arts-luxe-créations,
- économie sociale et solidaire,
- forêt-bois-ameublement,
- matériaux et mécanique,
- éco-développement,
- santé-biotechnologies,
- filières émergentes.

Ces filières, en se structurant, auront pour effet d'irriguer le développement des **territoires lorrains** ce qui suppose à la fois **des moyens de concertation et des moyens d'organisation**.

La Région souhaite en effet que les choix stratégiques s'opèrent dans une logique de réseaux, en co-décision avec l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires (CCIR, CCIT, CMA, CRA, CDA).

Comme précisé l'année précédente, c'est à **l'Agence de Mobilisation Economique** (l'AME) que revient la responsabilité de l'organisation des appels à projets destinés à rassembler les entreprises lorraines autour de ces thèmes prioritaires.

Le soutien et le conseil aux entreprises se réaliseront via **un centre de ressources**, résultant du regroupement des anciennes structures de développement économique.

Le financement des entreprises sera facilité par la refonte de **la chaîne d'ingénierie financière lorraine**, qui comprend à présent ILP SADEPAR, le Fonds Lorrain des Matériaux et le Fonds Lorrain de Consolidation ; cette chaîne pourrait s'enrichir prochainement de nouveaux fonds.

Les responsables régionaux rappellent le chemin parcouru en un an :

- choix des filières prioritaires suite aux Etats Généraux de l'Industrie, aux Ateliers MUTEKO,
- renforcement de l'appui à la structuration de filières (matériaux, aéronautique, automobile, bois, agroalimentaire...),
- construction du Schéma Régional de l'Agriculture Lorraine, travail en cours sur la révision du Schéma Régional de l'Economie Touristique et de Loisirs,
- signature du CPRDFP,
- rencontres et début de conventionnement avec les territoires,
- création du centre de ressources qui sera opérationnel en février 2012,
- soutien apporté à l'innovation et la recherche et notamment contribution à la sélection de l'IRT M2P dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Ils annoncent que le travail sur les appels à projets 2012 est engagé et que la Région mène actuellement un travail d'identification des facteurs pouvant entraver le travail en commun avec certains industriels.

**La Commission note que la Région poursuit sa logique de soutien à des projets initiés par des regroupements d'entreprises, résultant de la remise en cause de ses anciens modes d'intervention, logique décrite dans le DOB 2011.**

Ce DOB 2012 est la traduction d'un projet affiné, affirmant la priorité à privilégier des filières dont certaines sont d'ailleurs plutôt, au sens littéral, des secteurs d'activités. En ce sens, **les conseillers sont sensibles à cet effort de hiérarchisation, qui est à leurs yeux un élément positif, et sont globalement en accord avec les choix opérés.**

**Cependant, ils déplorent que les grandes orientations de politique économique aient été retenues sans concertation avec les partenaires**, en contradiction avec la logique-même des Etats Généraux de l'Industrie, des ateliers MUTECO et du Comité de Liaison des Mutations Economiques, qui n'a pas été menée à terme. Les organisations syndicales et patronales restent en attente d'un geste fort pour pouvoir engager un travail en commun et en profondeur. **A titre d'exemple, les conseillers regrettent que le CPRDFP ait été abordé sans définition préalable des filières ou secteurs à privilégier. Ils regrettent aussi de ne pas avoir été consultés sur le dossier SKYLANDER.**

Par ailleurs, **ils s'interrogent sur la faculté de certaines « filières » à répondre à des appels à projets dans la conjoncture actuelle**, alors que leurs représentations sont hétérogènes (Economie Sociale et Solidaire, Artisanat) et sont mobilisées sur des mécanismes de survie au quotidien dans un contexte de désengagement de l'Etat (exemple du secteur associatif). Il existe une forte attente de précisions sur l'organisation de la politique régionale en ce sens.

De plus, **les conseillers sont inquiets du flou qui préside encore à la gouvernance du Centre de Ressources**. Ils s'interrogent sur sa capacité à répondre en 2012 aux attentes des territoires.

Dans la Commission, on s'est aussi inquiété du devenir des installations lorraines liées au nucléaire... Il s'agit en l'espèce du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CATTENOM et du projet CIGEO-ANDRA de stockage profond de déchets de Bure. **La Commission estime que l'équilibrage des sources d'énergie en Lorraine, la problématique des déchets nucléaires, celle de la poursuite du projet de biocarburants SYNDIESE du CEA à Bure, devraient faire l'objet d'une réflexion approfondie.**

Enfin, **les conseillers soulignent l'absence de vision globale dans l'articulation nécessaire entre les priorités affichées et l'offre de formation lorraine**, qui se doit d'anticiper les nouveaux besoins issus des mutations en cours.

### **En synthèse :**

La commission Economie Emploi Innovation prend acte du déploiement progressif de la politique régionale de ré-industrialisation.

**Elle est sensible à l'effort de hiérarchisation des priorités à travers les 12 filières retenues et est globalement en accord avec les choix opérés.**

Cependant, elle déplore que les orientations de politique économique se soient opérées **sans concertation avec les partenaires**. A titre d'exemple, les conseillers regrettent que le CPRDFP ait été abordé sans définition préalable des filières ou secteurs à privilégier. Ils regrettent aussi de ne pas avoir été consultés sur le dossier SKYLANDER.

Par ailleurs, **les conseillers s'interrogent sur la capacité de certaines « filières » (Economie Sociale et Solidaire, Artisanat) à s'organiser pour répondre à des appels à projets dans le contexte actuel.**

Ils manifestent aussi leur inquiétude quant au **flou qui préside encore à la gouvernance du Centre de Ressources**. Ils s'interrogent sur sa capacité à répondre en 2012 aux attentes des territoires.

De plus, la Commission estime que l'équilibrage des sources d'**énergie** en Lorraine, la problématique des déchets nucléaires, celle de la poursuite du projet de biocarburants SYNDIESE du CEA à Bure, devraient faire l'objet d'une **réflexion approfondie**.

Enfin, **les conseillers soulignent l'absence de vision globale dans l'articulation nécessaire entre les priorités affichées et l'offre de formation lorraine**, qui se doit d'anticiper les nouveaux besoins issus des mutations en cours.

## Délibérations

### « Révision de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013 » et « Stratégie touristique pour le Massif des Vosges »

**Le massif vosgien** se partage entre la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Une instance de réflexion stratégique, **le Comité de Massif**, regroupe l'Etat, ces trois régions, sept départements (Meurthe et Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort).

Le Comité de Massif a élaboré et approuvé le 5 juillet 2007 **la Convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV)**.

Cette Convention conjugue les interventions des partenaires du Comité de Massif dans une démarche de construction conjointe des interventions autour de politiques prioritaires, à l'image des Contrats de plan Etat-Région, dont elle est le miroir pour l'aménagement en montagne, selon le même calendrier, 2007-2013, et pour des concours financiers **d'un montant prévisionnel de 81,85 M € sur 7 ans**.

La convention est organisée selon cinq axes, dont l'axe 1, l'axe tourisme, regroupe 71% des crédits inscrits, pour un montant de 58 M €.

**A l'occasion du 4<sup>ème</sup> anniversaire de la convention, il a été réalisé un bilan des engagements réalisés, qui est porté à connaissance**. Les taux de réalisation témoignent d'une consommation de crédits avancée à presque 40%. Les crédits Etat et FEDER sont consommés pour moitié, les crédits régionaux entre 30 et 50%, la Région Lorraine pour sa part affiche un taux de 41%.

**Il est proposé :**

- de valider un redéploiement des crédits restants à affecter sur la période 2011-2013, à enveloppe constante,
- de redéfinir certains critères d'éligibilité pour mieux répondre aux enjeux actuels du massif,
- d'adopter un plan d'action 2011-2013 axé sur un tourisme durable et de séjours, en organisant les acteurs de la filière, professionnels et institutionnels, pour mettre à profit l'ensemble de l'offre, et en s'appuyant sur **5 filières**, chacune portée par une structure, qui assure son animation (conception, commercialisation des produits, manifestations récurrentes).

La stratégie est notamment assise sur la requalification des offres d'hébergement (hôtellerie, gîtes, tourisme social). Il est prévu de nouveaux moyens en personnel, dont le recrutement pour un an d'un Chef de projet.

**Les conseillers se félicitent de l'existence de l'instance Comité de massif.** Cette entité administrative, une spécificité française, est une chance pour la Région, qui a pu ainsi initier ainsi un travail en commun avec ses voisins, notamment en matière de produits touristiques.

**Ils forment le vœu que la Lorraine ait sa juste part dans le redéploiement des moyens.**

**Ils attirent l'attention sur la problématique de transit international poids lourds et notamment du franchissement du massif par le sud, qui peut occasionner des nuisances pour l'activité touristique.**

**Ils approuvent globalement la stratégie proposée, en faisant confiance à la Région Lorraine pour que les « orientations montagne » du Schéma de l'Economie Touristique et des Loisirs en cours de révision soient retenues en cohérence et complémentarité avec elle.**

**Le Président,**

**Maurice GRUNWALD**

# Avis de la 2<sup>ème</sup> Commission :

## *EDUCATION FORMATION*

## *RECHERCHE INSERTION*

### Séance plénière du 8 décembre 2011

**Objet : rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2012.**

**Rapporteur : Pierre GUILMIN**

La Commission « Education-Formation-Recherche-Insertion », réunie le 5 décembre 2011, a pris connaissance du rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire pour 2012, transmis par le Président du Conseil régional et présenté par :

Laurence DEMONET Vice-présidente chargée de la formation et de l'accompagnement des parcours de vie ;  
Christophe CHOSEROT Conseiller régional délégué à l'enseignement supérieur ;  
Jean-François MOLTER, Directeur du pôle Sécurisation des parcours de vie ;  
Martine BERNS-COQUILLAT Directrice du secteur Enseignement supérieur et recherche.

Il ressort des échanges soutenus entre les représentants de la Région et les membres de la Commission Education – Formation – Recherche – Insertion du Conseil Economique Social et Environnemental les constatations suivantes :

D'une manière générale, la Commission constate qu'à l'instar du document de l'année passée, ce DOB apparaît très timide face aux enjeux auxquels la Région doit faire face.

Il ne permet pas de visualiser dans les faits la priorité à la formation et à la qualification des Lorraines et des Lorrains, pourtant affichée dans le CPRDFP. Il ne permet pas non plus de définir les priorités d'actions qui s'imposent à cette fin. A contrario, ce document annonce même clairement des réductions d'interventions sans en préciser ni les contours, ni les montants, ni les critères de choix.

Ce document fait abondamment référence au CPRDFP, qui a été signé en juillet 2011. Le CESE se doit de rappeler ici les observations et réserves qu'il a formulées sur ce contrat et s'inquiète de ne pas avoir à ce jour plus d'éléments de lisibilité sur les actions qui sont ou seront menées à court et moyen termes. Les bonnes intentions sont formulées, mais rien ne permet de dire comment elles seront appliquées, ni même si elles le seront un jour. En clair, ce DOB ne comporte pratiquement aucun objectif en termes de formation.

Aucun bilan des opérations passées n'est fourni malgré nos demandes successives. Aucune vision circonstanciée des besoins concrets à venir ou des réorientations nécessaires ne peut être dégagée du document.

S'il fait état d'une asphyxie financière qui imposera une réduction de la voilure en autorisations de programme et d'engagement, il ne dit pas sur quels secteurs les coupes claires interviendront. Pire, il ne pose pas comme principe le maintien des engagements et des interventions sur les compétences pourtant obligatoires qui nous concernent, à savoir la formation. Le CESE redit qu'il s'agit pourtant d'un levier essentiel face à la crise et à la situation actuelle de la Lorraine. Ceci est d'ailleurs largement développé dans le dernier rapport SITECO 2010-2011 récemment présenté.

Le renforcement de la concertation avec l'ensemble des partenaires est maintenant acté par tous comme le maillon nécessaire à la construction d'une véritable politique régionale de formation. Cela a été dit, écrit, partagé et acté dans tous les documents contractuels. Cela ne peut plus être considéré comme une orientation, mais bien comme une obligation. Encore faut-il se donner les moyens de transformer l'essai et le dossier de la rentrée 2012 nous laisse sur cet aspect dans l'expectative. En effet, à ce jour, aucune suite n'est donnée à la demande du CESE d'une concertation au sein du CCREFP pour la préparation de la prochaine rentrée scolaire. Le traitement de ce dossier étant d'autant plus délicat qu'il doit tenir compte des évolutions démographiques inéluctables.

Sur les filières, sur les pôles de compétence -10 ou 12 selon les documents- la Commission est demandeuse de tout éclairage permettant d'enfin comprendre ce que ces notions recouvrent en termes d'objectifs, de moyens et de calendriers.

De même, il conviendrait de préciser les orientations prévues dans le cadre de la contractualisation envisagée avec certains partenaires, notamment les consulaires. Il ne faudrait pas que de fait les autres acteurs de la formation se retrouvent exclus de la démarche.

Une attention particulière devra être portée au volet formation pour la réussite de la politique filière envisagée.

Sur l'enseignement supérieur et la recherche, la Commission se félicite de la large prise en compte dans le DOB de la création de l'UDL, atout essentiel et structurant du développement de la Lorraine. Elle soulève cependant les limites qu'il y aurait à ne piloter l'ensemble que sur les seuls critères de compétitivité économique.

## **En synthèse :**

Ce DOB apparaît très timide face aux enjeux auxquels la Région doit faire face. Il n'affiche pas la priorité à donner à la formation et à la qualification des Lorrains. A contrario, ce document annonce clairement des réductions d'interventions sans en préciser ni les contours ni les montants ni les critères de choix. Pire il ne pose pas comme principe le maintien des engagements et des interventions sur les compétences pourtant obligatoires qui nous concernent, à savoir la formation. Le CESE redit qu'il s'agit pourtant d'un levier essentiel face à la crise et à la situation actuelle de la Lorraine.

Le document faisant abondamment référence au CPRDFP signé en juillet 2011, le CESE se doit de rappeler ici les observations et réserves qu'il a formulées sur ce contrat et s'inquiète de ne pas avoir à ce jour plus d'éléments de lisibilité sur les actions qui sont ou seront menées à court et moyen termes.

Le renforcement de la concertation avec l'ensemble des partenaires est maintenant acté par tous comme le maillon nécessaire à la construction d'une véritable politique régionale de formation. Plus qu'un objectif, c'est une obligation : or la gestion des dossiers stratégiques actuels, notamment celui de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, fait fi de toute concertation.

Une attention particulière devra être portée au volet formation pour la réussite de la politique filière envisagée.

Sur l'enseignement supérieur et la recherche, la Commission se félicite de la large prise en compte dans le DOB de la création de l'UDL, atout essentiel et structurant du développement de la Lorraine. Elle soulève cependant les limites qu'il y aurait à ne piloter l'ensemble que sur les seuls critères de compétitivité économique.

**Le Président,**

**Olivier CAYLA**

# Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission

## *MOBILITES INFRASTRUCTURES ET OPTIMODALITE*

### Séance plénière du 8 décembre 2011

**OBJET :** Débat d'Orientation Budgétaire 2012

**RAPPORTEUR :** Guy BERGÉ

Le rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2012 a été présenté à la Commission par :

- Patrick Hatzig, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge de la Mobilité,
- Alain Abeya, Directeur du pôle de la Mobilité,
- Pierre Hess, Responsable Équipements et Urbanisme au pôle aménagements et infrastructures

Patrick Abate, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge des aménagements, projets et équipements structurants, retenu par d'autres engagements, n'a pas pu assister à la Commission.

#### **1- Politiques régionales 2012**

La Commission prend acte du contexte, marqué par un certain nombre d'incertitudes sur le plan budgétaire, dans lequel ont été définies les grandes orientations de la politique régionale pour 2012.

Elle relève que dans cette situation, le choix de la Région Lorraine consiste à mener une action contra-cyclique visant à « maintenir un niveau d'intervention régionale élevé au quotidien (...) tout en finançant des équipements structurants ».

#### **En matière de mobilité et d'intermodalité avec le TER Métrolor**

La Commission note que le budget alloué au TER Métrolor sera en stagnation sur les deux prochains exercices, conformément à ce qui avait déjà été annoncé et pratiqué en 2011.

Elle prend connaissance des différentes pistes mises en œuvre par la Région pour traduire cette décision de façon opérationnelle tout en faisant face à des hausses incompressibles de dépenses.

Elle prend acte de la mise en œuvre d'une politique dite de « développement ciblé » engagée depuis 2011 visant à optimiser l'offre de dessertes par des réductions capacitaires ou des interruptions de service pendant les périodes plus « creuses » de vacances scolaires d'été, notamment.

La Commission soutient la démarche de la Région Lorraine qui annonce vouloir recentrer son action sur le transport collectif d'intérêt régional, qui est son cœur de compétence, en sollicitant le partenariat des autres Collectivités sur leur champ d'intervention respectif, le transport scolaire en particulier.

Pour autant, la Commission fait part de ses inquiétudes pour l'avenir du « modèle économique » du TER compte tenu des prévisions d'accroissement des dépenses.

L'impact sur l'offre de service ainsi que sur la gamme tarifaire est une question qui ne peut être évacuée. Mais plus globalement, l'accroissement des dépenses de la compétence TER, déjà lourde budgétairement, doit aussi être mis en débat en raison de l'environnement financier très contraint.

En effet, l'évolution mécanique annuelle des charges répercutées par la SNCF dans le cadre de la convention TER, de l'ordre de 2,5 % en 2011 et 2012, augmentera encore davantage en 2013 en raison de la hausse annoncée des péages. À cela il convient d'ajouter l'élévation du taux de TVA appliquée aux transports de 5,5% à 7%.

Si la Commission constate les actions en précontentieux et contentieux en cours entre la Région Lorraine et l'État, elle ne souhaite pas prendre position et renvoie chacun à ses responsabilités. Par contre elle demande à nouveau de pouvoir disposer d'un tableau récapitulatif poste par poste des décomptes de charges non compensées depuis 2005.

Ces remarques générales étant formulées, la Commission souscrit à l'ensemble des orientations générales 2012 de la politique TER, dans l'ordre de priorité suivant :

- Poursuite de la politique de modernisation et de remplacement du parc de matériel roulant.
- Développement et intensification des partenariats entre les différentes autorités organisatrices de transport (Carte SimpliCités, connexion Système d'Information Multimodale Lorrain (SIML) aux systèmes luxembourgeois et allemands, constitution du Syndicat Mixte Régional, mutualisation de l'offre de mobilité avec les Conseils Généraux).
- Poursuite de la coopération initiée dans le cadre du Schéma Stratégique de Mobilité Transfrontalière (SMOT) pour le développement des liaisons transfrontalières Lorraine-Luxembourg.
  - o Qui inclut notamment l'objectif : « Pérennisation du dispositif d'accompagnement des collectivités locales pour permettre le développement des aires de stationnement dédiées au covoiturage frontalier. »

- Reconduction de l'Appel à Projets « Pour un aménagement durable et intermodal dans les gares et haltes ferroviaires TER Métrolor ».
  - o Qui inclut l'objectif « Renouvellement des équipements dans plus de 30 gares et haltes TER ».
- Recentrage sur le transport d'intérêt collectif et renforcement du partenariat avec les Départements
- Vigilance concernant les impacts transfrontaliers des réformes gouvernementales (IFER – Décret Gare) pouvant impacter les liaisons transfrontalières vers le Grand-Duché et la Sarre.
- Vigilance sur les conditions d'information des Usagers par RFF et SNCF.

### **En matière de développement d'infrastructures de transport structurantes :**

La Commission se félicite de voir que deux investissements en infrastructures de transport sont cités parmi les projets structurants « arrivés à maturité » : la gare de Vandières et la LGV 2.

Elle soutient également les orientations mises en exergue au DOB 2012 :

- Projet Moselle intelligente (programmation du CPER),
- Projet de développement de l'aéroport Metz-Nancy Lorraine et sa zone d'activité,

Sur ce point, conformément à son avis sur le budget supplémentaire 2011, la Commission sera très attentive à la réaffectation dans le Budget Primitif 2012 de l'AP pour les travaux sur les chaussées aéronautique de l'EPMNL (désaffectés au BS 2011).

- Nœud ferroviaire de Nancy-Jarville (programmation du CPER),
- VR52 dans le volet routier du CPER 2000-2006 (programmation du CPER).

## **2- Stratégie de développement pour la Lorraine**

La Commission prend acte de la vision stratégique régionale des « trois parcours » et de la volonté de développer une approche transversale bien qu'elle ne perçoive pas explicitement la traduction transversale des enjeux du développement durable à travers les quatre axes.

Elle **regrette que la filière logistique ne figure pas dans les 12 filières stratégiques** repérées comme clés de l'économie lorraine du XXIème siècle, compte tenu de ses impacts et de ses marges de progrès en termes énergétiques, climatiques, de qualité de l'air, ou encore d'aménagement du territoire.

A l'heure où se dessinent les **orientations stratégiques pour relever les défis environnementaux et climatiques de demain (SRCAE<sup>1</sup>, SRCE<sup>2</sup>)** il semble que la structuration de cette filière soit non seulement un enjeu indissociable de l'avenir de certaines branches clés de l'économie lorraine, tous secteurs confondus, mais également un devoir pour améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien des Lorrains sur leur territoire.

**Par ailleurs, la Commission regrette que les négociations sur le SNIT<sup>3</sup> et le prochain CPER<sup>4</sup> 2014-2020 ne soient pas clairement affichées dans les pistes de réflexion stratégique pour 2012.**

En effet, comme le souligne largement la première partie du rapport DOB, la crise de la dette publique obère sérieusement les perspectives de financement des politiques publiques conduites par l'État.

Si la Commission ne souhaite pas intervenir dans son avis sur les points d'opposition entre la politique du gouvernement et la Région Lorraine, **elle estime qu'il ne serait pas dans l'intérêt général de sortir de la logique de la contractualisation État-Région, qu'il s'agisse du CPER ou du SNIT.**

Ainsi, pour ce qui relève du SNIT, le projet publié en octobre 2011 ne modifie pas la liste des projets retenus dans la version consolidée de janvier 2011 de l'avant-projet mais prend de nombreuses précautions dans sa formulation pour tenir compte de ce contexte. Il est bien stipulé, dans une nouvelle première partie intitulée « avertissement », que le document, élaboré avant la crise de la dette publique, devra être adapté aux engagements de la France. Il est également précisé qu'il ne s'agit pas d'un document de programmation mais bien d'un travail de prospective et d'orientations stratégiques, et que les projets ne pourront vraisemblablement pas tous être réalisés dans la période 2025-2030.

Une première hiérarchisation donne clairement la priorité aux projets d'optimisation dont la « très grande partie » des dépenses devrait être engagée dans les 20 à 30 prochaines années.

En revanche, **les arbitrages pour les projets de développement se feront sur la base de l'implication des partenariats financiers.** Les estimations tablent sur un taux d'engagement de 60% des dépenses relatives à ces projets.

**La Commission s'en réfère au récent rapport sur la situation économique, sociale et environnementale de la Lorraine pour réitérer son appel à poursuivre la mobilisation et la formalisation des engagements à l'occasion des négociations SNIT et CPER. Ce n'est pas le moment de fléchir en Lorraine sur ces grands projets ; la concurrence sera rude entre régions, entre projets.**

---

<sup>1</sup> SRCAE Schéma Régional Climat Air Énergie

<sup>2</sup> SRCE Schéma Régional de Cohérence Ecologique

<sup>3</sup> SNIT Schéma National des Infrastructures de Transports

<sup>4</sup> CPER Contrat de Projet État Région

## **En synthèse**

### **En matière de mobilité et d'intermodalité avec le TER Métrolor,**

La Commission prend acte de la mise en œuvre d'une politique dite de « développement ciblé » engagée depuis 2011, visant à optimiser l'offre de dessertes.

Elle souscrit à l'ensemble des orientations générales 2012 de la politique TER Métrolor de la région Lorraine, et notamment à la démarche de recentrage de son action sur le transport collectif d'intérêt régional.

Pour autant, la Commission fait part de ses inquiétudes pour l'avenir du « modèle économique » du TER compte tenu des prévisions d'accroissement des dépenses.

### **En matière de développement d'infrastructures de transport structurantes,**

La Commission soutient les orientations mises en exergue au DOB, mais regrette que la filière logistique ne figure pas dans les 12 filières stratégiques repérées comme clés de l'économie lorraine du XXIème siècle.

À l'heure où se dessinent les orientations stratégiques pour relever les défis environnementaux et climatiques de demain (SRCAE, SRCE), la structuration de cette filière apparaît comme un enjeu indissociable de l'avenir du territoire régional.

La Commission réitère son appel à poursuivre la mobilisation et la formalisation des engagements à l'occasion des négociations sur le SNIT et le prochain CPER 2014-2020. Compte tenu de la crise de la dette publique, des hiérarchisations et arbitrages sur les grands projets ne vont qu'accroître la concurrence entre les régions.

**Le Président,**

**Patrice SANGLIER**

# Avis de la 4<sup>ème</sup> Commission

## *COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL*

### Séance plénière du 8 décembre 2011

**OBJET :**                    **Orientation Budgétaire 2012**  
**Cadre général d'intervention de la Politique**  
**d'Appui au Développement des Territoires**

**RAPPORTEUR :**        **Christian RICHETON**

La Commission « Cohésion sociale et développement local », réunie le 2 décembre 2011, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine et présentés par :

- Jacqueline FONTAINE, Vice-Présidente déléguée aux Actions régionales relevant des Politiques de Citoyenneté, de Solidarité et de Santé ;
- Julien VAILLANT, Conseiller Régional délégué à la Jeunesse ;
- Thibaut VILLEMEN, Vice-Président délégué aux actions régionales relevant du Sport, de la Culture et de la Vie Associative ;
- Paola ZANETTI, Vice-Présidente déléguée aux actions régionales relevant de l'Équipement des Territoires, Membre de la Commission Permanente ;

Et accompagnés de :

- Catherine HALLÉ-GUET, responsable du Pôle Jeunesse ;
- Jean SALQUE, responsable du Pôle Appui aux territoires ;
- Anne TEXIER, responsable du Pôle Culture, sport, santé et associations.

L'ensemble des membres de la 4<sup>ème</sup> commission tient à remercier les élus et fonctionnaires du Conseil Régional pour leur présence et leur grande disponibilité.

## **1. Orientation Budgétaire 2012**

A l'invitation du Président de la Commission, Paola ZANETTI détaille les principales dispositions du rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2012. Chaque élu présente ensuite les grandes lignes des politiques régionales relevant de la compétence de la commission « cohésion sociale et développement local ».

Le passage en revue des thèmes relevant de notre commission donne lieu à de nombreux échanges entre les représentants du Conseil Régional et les membres du CESE de Lorraine.

**D'une manière générale, la Commission a bien noté le caractère volontairement politique du « rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2012 » dans un contexte national et international marqué à la fois par une grave crise économique et une rigueur budgétaire imposée par le Gouvernement qui va peser sur l'ensemble des collectivités.**

**La Commission est consciente des nombreuses contraintes qui pèsent sur le Conseil Régional de Lorraine et qui se traduisent à la fois par un gel de certaines dotations de l'Etat et par une perte d'autonomie financière qui limitent d'autant la capacité d'intervention Conseil Régional.**

S'agissant de la **politique de santé**, la Commission se félicite du soutien du Conseil Régional à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires principalement sur les territoires « à risque », et de la poursuite de la politique de prévention à destination des lycéens, et de la volonté affichée par la Région de vouloir travailler de manière concertée avec le Rectorat et l'Agence Régionale de Santé.

La Commission s'inquiète en revanche des difficultés qui semblent exister avec l'Education Nationale sur cette question de la prévention : des actions concertées difficiles à mettre en place notamment lorsqu'elles ne rentrent pas dans les projets des établissements, et un certain « déni de la réalité » de la part de l'Education Nationale qui empêchent également la mise en place d'actions de prévention.

Le CESE de Lorraine pense que la parole devrait également être un peu plus portée par les élus régionaux membres des Conseils d'Administration des établissements scolaires.

S'agissant de la **politique Jeunesse**, la Commission souligne le travail engagé depuis 2010 par le Pôle Jeunesse afin de mettre en place une politique structurée en faveur des jeunes et qui s'est concrétisé en 2011 par le Fonds Régional Expérimentation Jeunesse et LOR'Jeunes.

**Toutefois, les membres de la Commission relèvent que sur cette question de la Jeunesse, de nombreux domaines restent encore à explorer et encouragent le Conseil Régional à poursuivre dans cette voie en indiquant que le CESE de Lorraine peut constituer dans ce cadre un espace de dialogue.**

Enfin, la Commission, comme elle l'avait déjà exprimé lors du DOB 2011, regrette que le projet d'aide à la première installation des jeunes, porté depuis 2009 par Thibaut VILLEMIN, ne soit toujours pas évoqué dans les orientations budgétaires, et réitère son offre de service afin de travailler sur ce dossier avec le Conseil Régional dans le cadre d'un groupe de travail mixte.

**S'agissant de la culture, du sport et de la vie associative, la Commission note avec satisfaction la volonté du Conseil Régional de Lorraine à la fois de simplifier les dispositifs existants, de conforter certains dispositifs structurants (notamment Lorraine Emploi et IRELIS) et de renforcer les partenariats dans ces 3 secteurs, en dépit d'un contexte budgétaire contraint. La Commission se félicite par ailleurs de voir le secteur de la vie associative pleinement associé à la structuration de la filière de l'économie sociale et solidaire souhaitée par le Conseil Régional de Lorraine.**

Sur la question du projet de création d'un pôle lyrique réunissant l'Orchestre National de Lorraine à Metz et l'Opéra National de Lorraine à Nancy, les représentants du Conseil Régional confirment que la procédure pour le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours. Dans l'attente, le Conseil Régional a souhaité que l'ensemble des acteurs commence à travailler à la réalisation de premières coopérations culturelles, ce dont se félicitent les membres de la 4<sup>ème</sup> commission. La Commission a souhaité également attirer l'attention du Conseil Régional de Lorraine sur les dangers que représente le développement du numérique sur la pérennisation de certains festivals cinématographiques, en l'absence d'une mise à niveau des salles de projection et salles de cinéma.

## En synthèse

La Commission a bien noté le caractère volontairement politique du « rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2012 » dans un contexte national et international marqué à la fois par une grave crise économique et une rigueur budgétaire imposée par le Gouvernement qui va peser sur l'ensemble des collectivités.

La Commission est consciente des nombreuses contraintes qui pèsent sur le Conseil Régional de Lorraine et qui se traduisent à la fois par un gel de certaines dotations de l'Etat et par une perte d'autonomie financière qui limitent d'autant la capacité du Conseil Régional à intervenir.

- S'agissant de la politique d'appui aux territoires, la Commission se félicite de constater que le Conseil Régional tient les engagements pris en 2010 afin de permettre à la fois une meilleure prise en compte de la diversité des territoires lorrains, et une meilleure articulation entre la prospective au niveau régional et une politique de plus grande proximité au niveau des territoires ;
- S'agissant de la politique de santé, la Commission se félicite du soutien du Conseil Régional à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires principalement sur les territoires « à risque », et de la poursuite de la politique de prévention à destination des lycéens, et de la volonté affichée par la Région de vouloir travailler de manière concertée avec le Rectorat et l'Agence Régionale de Santé ;
- S'agissant de la politique Jeunesse, la commission souligne le travail engagé depuis 2010 par le Pôle Jeunesse afin de mettre en place une politique structurée en faveur des jeunes et qui s'est concrétisée en 2011 par le Fonds Régional Expérimentation Jeunesse et LOR'Jeunes.

Toutefois, les membres de la commission relèvent que sur cette question de la Jeunesse de nombreux domaines restent encore à explorer et encourage le Conseil Régional à poursuivre dans cette voie en indiquant que le CESE de Lorraine peut constituer dans ce cadre un espace de dialogue ;

- S'agissant de la culture, du sport et de la vie associative, la commission note avec satisfaction la volonté du Conseil Régional de Lorraine à la fois de simplifier les dispositifs existants, de conforter les dispositifs structurants (notamment Lorraine Emploi et IRELIS) et de renforcer les partenariats dans ces 3 secteurs, dans un contexte budgétaire contraint.

La Commission se félicite par ailleurs de voir le secteur de la vie associative pleinement associé à la structuration de la filière de l'économie sociale et solidaire souhaitée par le Conseil Régional de Lorraine.

Enfin, concernant le projet de création d'un pôle lyrique réunissant l'Orchestre national de Lorraine à Metz et l'Opéra National de Lorraine à Nancy, la Commission note avec satisfaction la réalisation de 1ères coopérations culturelles, dans l'attente du choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## 2. Cadre général d'intervention de la Politique d'Appui au Développement des Territoires

S'agissant de la **politique d'appui aux territoires**, Paola ZANETTI présente le **cadre général d'intervention de la Politique d'Appui au Développement des Territoires**. La Commission se félicite de constater que le Conseil Régional tient les engagements pris en 2010 afin de permettre à la fois une meilleure prise en compte de la diversité des territoires lorrains, et une meilleure articulation entre la prospective au niveau régional et une politique de plus grande proximité au niveau des territoires.

Toutefois, la Commission tient à avoir des garanties et précisions sur certains aspects du nouveau cadre général d'intervention :

- ✓ Sur la question de la liste des projets inéligibles, les représentants de la Région rassurent les membres de la Commission en confirmant qu'il n'y a aucun désengagement de la part du Conseil Régional ;
- ✓ Sur la question de l'articulation avec « Lorraine 2020 », la Commission se voit préciser que la nouvelle Politique d'Appui au Développement des Territoires doit permettre aux territoires de s'adapter, de se renforcer dans la perspective des orientations et objectifs définis dans le cadre de la mission « Lorraine 2020 ». **Par ailleurs, les membres de la 4<sup>ème</sup> commission se félicitent de voir les représentants du Conseil Régional évoquer la perspective de l'élaboration à terme d'un véritable Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, que le CESE de Lorraine appelle de ses vœux depuis de nombreuses années.**
- ✓ Sur la question de la gouvernance, les représentants de la Région précisent qu'il n'y aura pas un Vice-Président par territoire de contractualisation et évoquent la possibilité d'une représentation par un conseiller régional délégué.

**Le Président,**

**Lucien GASTALDELLO**

# Avis de la 5<sup>ème</sup> Commission

## *ESPACES A ENJEUX*

### Séance plénière du 8 décembre 2011

**OBJET :**           **Orientation Budgétaire 2012**

**RAPPORTEUR :** **Françoise GERARD**

La Commission « Espaces à enjeux », réunie le 2 décembre 2011, a pris connaissance des documents transmis par M. le Président du Conseil régional et présentés par :

- M. Pierre Hess, Responsable Equipements et Urbanisme Opérationnel (Pôle Aménagements et Infrastructures).

Pierre Hess présente la politique d'aménagement du territoire menée par le Conseil régional.

L'aménagement du territoire en Lorraine est caractérisé par le développement de deux axes, l'un nord-sud représentant le Sillon lorrain, et l'autre selon un axe est-ouest, allant du Bassin houiller à Madine. La politique régionale doit ensuite irriguer les territoires par une politique de partenariat menée par le conseil régional avec différents territoires.

#### **Sur les thématiques relatives au rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire 2012:**

La Commission regrette vivement l'absence d'élus du Conseil Régional, qui auraient dû présenter les orientations et les priorités dégagées pour le budget 2012.

#### **Sur l'aménagement numérique des territoires :**

Le Conseil régional peut coordonner les actions des différents conseils généraux mais peut plus difficilement prendre le leadership sur ces dossiers. L'état d'avancement et les options sont différents d'un département à l'autre.

#### **Sur la biodiversité et le développement durable :**

Il est décidé de nommer Alain Salvi, représentant la « conservation des sites naturels », comme référent principal développement durable au titre de la Commission Espaces à enjeux. Claude Bertsch, Pascale Combettes, Anne Pedon-Flesch et Paul Vataux deviennent référents délégués. Il est proposé à d'autres membres du collège « Environnement » membres de la Commission « Espaces à enjeux » d'intégrer ce groupe.

La Commission approuve la sécurisation du fonctionnement des organismes-relais comme les Parcs Naturels Régionaux, dont le financement initial « Etat » a très largement été transféré aux régions au fil du temps, ou les Espaces Info Energies qui rassemblent des structures et des financements divers.

### **Sur le Contrat de Développement de l'Appui aux Territoires :**

La Commission considère que cette nouvelle politique est digne d'intérêt si elle peut permettre aux territoires de former et de financer plus facilement leurs propres projets, facilitant ainsi leur lisibilité. Le Conseil régional doit structurer les capacités d'ingénierie de ces territoires, surtout ceux qui sont insuffisamment structurés.

La nouvelle Politique d'Appui au Développement du Territoire et la structuration du territoire qu'elle entraîne aurait dû faire partie d'un débat lors de l'opération Lorraine 2020.

Enfin, la Commission s'interroge sur les représentations des conseillers régionaux dans ces territoires et sur une éventuelle pré-affectation des aides qui y seraient faites.

### **Sur l'avis sur le projet de création d'un pôle Métropolitain du Sillon lorrain (PMSL) :**

On note les craintes relatives à la création de ce pôle métropolitain, cependant il peut renforcer la gouvernance d'une métropolisation à même de profiter à l'ensemble de la région.

Même s'il est possible que le PMSL traite de politiques laissant de côté d'autres territoires aussi pourvus de fonctions métropolitaines, un risque inverse existe d'inclure un trop grand nombre de territoires dans le PMSL, au risque de perdre la cohérence du concept et de l'opérationnalité du Sillon lorrain.

Il est nécessaire de prendre la mesure des mouvements opérés aux frontières immédiates de la Lorraine (fusions de communes au Luxembourg, création du Conseil d'Alsace) et d'engager sa propre restructuration territoriale, propre à la Lorraine. La création du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain a le mérite de donner une image positive de la Lorraine.

### **Sur l'approbation du Protocole de partenariat au sein de l'EPA Alzette-Belval et désignation des membres de l'Assemblée :**

La Commission se félicite tout d'abord de la prochaine mise en place de l'Etablissement Public d'Aménagement. Il est difficile de jouer la complémentarité avec les réalisations luxembourgeoises dans un rapport asymétrique de financement et de fiscalité.

La Commission approuve la volonté du Conseil régional d'éviter la séparation entre une ville nouvelle et les cœurs de ville plus anciens.

La Commission s'inquiète de la faiblesse des moyens de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA). L'installation d'un datacenter contribuera au changement d'image de ce territoire. La coopération transfrontalière entre la France et le Luxembourg doit passer par d'autres projets que les aménagements routiers. La Commission va réfléchir, au-travers du groupe de travail « Lorraine-Luxembourg », à l'idée d'une zone franche sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National.

### **En synthèse :**

### **La Commission :**

#### **Sur le DOB :**

- regrette l'absence d'élus régionaux à la Commission devant présenter les grandes orientations prises lors du DOB ;
- approuve l'action du Conseil régional concernant le financement d'organismes relais en matière de développement durable et le rôle de coordination avec les Conseils généraux en matière d'aménagement numérique.

#### **Sur les autres saisines :**

- salue la création prochaine d'un Etablissement Public d'Aménagement (EPA) d'Alzette-Belval, susceptible de compenser les faibles moyens dont dispose la Communauté de Communes du pays Haut Val d'Alzette, de structurer les projets en cours sur le territoire et de coordonner l'aménagement de la zone avec le Luxembourg ;
- reconnaît l'intérêt potentiel de la Politique d'Appui au Développement des Territoires comme pouvant faire avancer les projets locaux de développement de manière plus efficace et lisible ;
- est attentive à l'image positive renvoyée par la Lorraine à l'extérieur grâce à la création du Pôle Métropolitain du Sillon lorrain.

**Le Président,**

**Raymond FRENOT**